



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec

RÉSOLUTION AGA-2019-09-26/14
Déclaration de la FQM pour l'inclusion
et l'ouverture à la diversité

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, en tant que porte-parole des municipalités et MRC représente aussi la diversité de ses membres, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

Il est proposé par le conseil d'administration

QUE les membres de la Fédération québécoise des municipalités réunis en assemblée générale adoptent le texte de déclaration de la FQM pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité (ci-annexé);

QUE la FQM invite, à titre de porte-parole des régions, toutes les municipalités et les MRC du Québec à adopter cette déclaration pour affirmer l'adhésion des élus.es municipaux aux valeurs d'ouverture, de respect et d'inclusion.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2019-09-26/14 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2019.



SYLVAIN LEPAGE
Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date